

Grasse, le lundi 13 juin 2022

**A l'Attention des membres du conseil
de quartier de Magagnosc, St
Mathieu, St Jean, St Christophe, la
Madeleine**

Objet : Chemin du Moulin de Brun – Travaux de reprise de voirie

CABINET DU MAIRE

Tel : 04 97 05 51 00
Fax : 04 97 05 51 01
REF : JV/FR/SO
N°450 CAB.22

Mesdames, Messieurs, les Conseillers de quartier,

Comme vous le savez, j'ai tenu à ce que la Municipalité engage une politique volontariste pour requalifier et rénover la voirie communale, dans le cadre d'un vaste plan pluriannuel d'investissement ambitieux et respectueux de nos capacités budgétaires.

A ce titre, j'ai le plaisir de vous annoncer que les services de la Ville de Grasse vont entreprendre des travaux de renforcement structurel et de reprise intégrale du revêtement du chemin de Moulin de Brun.

En effet, cette voie présente aujourd'hui d'importants défauts de structure qui la rendent dangereuse par endroits. C'est pourquoi, la Ville s'engage à traiter la totalité de cette voie de façon pérenne pour un montant total de 152 000€.

Ces travaux se dérouleront du lundi 25 au samedi 30 juillet 2022, et seront le cas échéant prolongés jusqu'au 5 août inclus en cas d'intempéries ou aléas.

Pendant cette période, qui a été réduite au maximum pour limiter les nuisances, la route sera momentanément fermée à la circulation hormis les accès aux propriétés riveraines qui seront conservés.

Je vous informe que des déviations de circulation sont programmées :

- ✓ Depuis la route de Saint Mathieu : déviation par le côté Ouest chemin de la Madeleine / route de la Marigarde déviation par le côté Est en direction d'Opio.
- ✓ Depuis le giratoire du Moulin de Brun : déviation par route de la Marigarde / chemin de la Madeleine / route de St Mathieu.

.../...

Conformément à mes instructions, Monsieur Sébastien PARRINI, de la Direction Voirie, Réseaux (tel 0497055253) se tient à votre disposition pleine et entière afin de répondre à vos éventuelles interrogations.

Certain que vous apprécierez cet embellissement, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, les Conseillers de quartier, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire,

Jérôme VIAUD

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse.